

Tout rapport sexuel sans contraception efficace comporte un risque de grossesse.

La contraception d'urgence

- réduit le risque de grossesse après un rapport sexuel non ou mal protégé (absence de contraception, oubli de pilule, rupture de préservatif...).
- doit être prise le plus tôt possible après un rapport non protégé.

Attention :

- l'utilisation de la contraception d'urgence doit rester occasionnelle. Consultez un médecin, une sage-femme ou un centre de planification pour choisir une contraception régulière adaptée (gratuite et protégée par le secret pour les mineures);
- seul le préservatif vous apporte une protection contre les infections sexuellement transmissibles comme le SIDA.

Où et comment se la procurer ?

➔ En pharmacie :

- ➔ pour les mineures : de façon anonyme et gratuite, sans ordonnance;
- ➔ pour toutes : sans ordonnance (remboursée sur ordonnance).

➔ Dans les infirmeries scolaires et universitaires, dans les Centres de Planification.

Il existe deux médicaments de contraception d'urgence qui doivent être pris :

- ➔ soit dans les 3 jours après le rapport non protégé;
- ➔ soit dans les 5 jours après le rapport non protégé.

Attention

